

PRINCIPE DE L'APPRENTISSAGE

- L'apprentissage permet à un jeune de se former et de préparer un diplôme en conciliant formation en CFA (centre de formation d'apprentis) et formation en entreprise selon un rythme d'alternance (en jours ou en semaines).
- La période en entreprise est toujours plus conséquente que la partie en CFA.
- Il s'adresse aux filles et aux garçons âgés de **16 à 29 ans**.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- C'est un contrat de travail conclu entre un employeur et un apprenti.
- L'apprenti a le statut de salarié et est soumis aux règles de travail de l'entreprise (horaires, salaire, congés, couverture sociale, ...).
- Le contrat est conclu pour une durée égale à la durée du cycle de la formation et peut varier de **6 mois à 3 ans**.
- L'employeur doit désigner un maître d'apprentissage qui suit l'apprenti pendant toute la formation.
- la période d'essai est de **45 jours effectifs** en entreprise à compter de la date de début de contrat.

REMUNERATION

- La rémunération est calculée en pourcentage du SMIC selon l'âge et l'année de formation.
- Elle peut être plus favorable dans certains cas : convention collective, secteur public, succession de contrats.
- Au 01/01/2019, le SMIC est à 10,03 € brut de l'heure et à 1 521,22 € mensuel.
- Dans le cas général, la rémunération nette mensuelle est de :

Année / Age	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 ans et plus
1ère année	27% > 410,73 €	43% > 654,12 €	53% > 806,24 €	100% > 1 521,22 €
2ème année	39% > 593,27 €	51% > 775,82 €	61% > 927,94 €	
3ème année	55% > 836,67 €	67% > 1 019,22 €	78% > 1 186,55 €	
MC ou diplôme connexe	54% > 821,46 €	66% > 1 004,00 €	76% > 1 156,12 €	

- L'apprenti est exonéré de charges sociales (salaire brut = salaire net).
- Majoration dans le secteur public en fonction du diplôme : 10% pour le niveau IV et 20% pour le niveau III.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

- Afin de financer le permis de conduire, une aide de 500 € est attribuée aux apprentis.
- Conditions pour en bénéficier :
 - Etre âgé.e d'au moins 18 ans
 - Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
 - Etre engagé.e dans la préparation des épreuves du permis de conduire B
- Précisions :
 - L'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti
 - Elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.
 - Il n'est pas tenu compte de cette aide pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice de prestations sociales
- Modalités :
 - L'apprenti souhaitant bénéficier de l'aide au permis de conduire transmet au CFA son dossier de demande comprenant :
 - La demande d'aide complétée et signée par l'apprenti
 - La copie recto-verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport
 - La copie d'un devis ou d'une facture de l'école de conduite datant de moins de 12 mois
 - Le CFA verse l'aide à l'apprenti après vérification des pièces et des conditions
 - L'Agence de Service et de Paiement (ASP) rembourse le CFA

AUTRES AVANTAGES

- Une carte d'étudiant des métiers est délivrée par le CFA dès la validation du contrat d'apprentissage. Cette carte équivaut à une carte étudiant et permet de bénéficier de remises chez certains prestataires.
- Si ces revenus ne dépassent pas 55% du SMIC, l'apprenti continue, jusqu'à ses 20 ans, à ouvrir droit pour sa famille aux allocations familiales.

DOCUMENTS RESSOURCES

- C1 Informations employeurs
- C2 Informations maître d'apprentissage
- A6 Extraits du code du travail
- Brochure CFA académique
- Fiche présentation de la formation concernée
- Mémo « la vie d'apprenti.e »

LIENS UTILES

Ministère du travail	https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/se-former-en-alternance/-apprentissage-160/
Portail de l'alternance	https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/recleader_6113/decouvrir-l-alternance
L'apprenti.com	https://www.lapprenti.com/
CFA académique	https://www.ac-reunion.fr/cfa-academique